

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

SECRET No 13/1056 du 13/12/1983
Portant intégration et nomination de
Mademoiselle C. SOI Marie Pauline Eve
dans les cadres de la catégorie A hié-
rarchiel des Services Techniques (agri-
culture).--

LE MINISTRE, CHIEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

- 1/ la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
2/ la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
3/ la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
4/ l'arrêté n° 2087/ET du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
5/ le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
6/ le décret n° 62/130/ET du 3.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
7/ le décret n° 62/195/ET du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
8/ le décret n° 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
9/ le décret n° 62/198/ET du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
10/ le décret n° 63/81/ET-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
doivent subir les fonctionnaires et agents, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
11/ le décret n° 67/56/ET-BE du 24.2.1967 réglementant la
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;
12/ le décret n° 74/470 du 11.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/ET du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
13/ le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
14/ le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
15/ le rectificatif n° 81/816 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
16/ le décret n° 81/817 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
17/ le décret n° 83/320 du 3.05.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
18/ l'arrêté n° 5557/AMN-UEMG du 13.08.1981 portant
création du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle
Long de l'Institut de Développement Rural ;
19/ la lettre n° 0596/DGE/ST du Directeur des Affai-
res Administratives et Financières transmettant le dossier de can-
didature constitué par l'intéressé ;

DECREE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Mademoiselle SASSI Marie Pauline Eve, née le 6 Septembre 1954 à Kimpila (BOKO), titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural (Session du 2 Avril 1962), obtenu à l'Université Marien NGUABI est intégrée dans les cadres de la catégorie ^{techniques} Admarchie 1 des Services/(Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

BRASS VILLE, le 13 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

~~Mus NGUENDINGA.-~~

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard CONDO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Gasséoumba LOKOUNZOU.-

ATTELIATIONS :

JCRFC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.A.E.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1
SGCM/BC.....	2./-